Envoyé en préfecture le 13/09/2022
Reçu en préfecture le 13/09/2022
Affiché le 12/09/2022
ID : 026-200090629-20220912-DB_2022_25-DE

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	8

Date de convocation : 02/08/2022

Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Délibération n°25-2022

Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures en session ordinaire à la salle des fêtes de Beausemblant sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET et Stéphane SARRAZIN.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'agent publics territoriaux indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres citées dans l'article L332-13 du code général de la fonction publique,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels territoriaux dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des agents publics territoriaux momentanément indisponibles,

- CHARGE le Président de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

- DECIDE de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget dès la survenance d'un besoin justifié.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE